

Publié le 16 décembre 2014

Un pôle funéraire public optimisé pour Strasbourg

En passant en 2012 du statut de régie à celui de Sem, le Pôle Funéraire Public de Strasbourg (PFPS) a acquis de nouveaux atouts qui lui ont permis d'asseoir la présence d'un service funéraire public dans un secteur très concurrentiel.



Dans un marché très concurrentiel qui demande une forte réactivité, la capitale alsacienne a voulu donner tous les atouts à une structure lancée en 1922 sous forme de service municipal, devenue régie (Epic) en 2002 et Sem en 2012. « Une Sem est adaptée aux exigences modernes d'un secteur qui a fortement évolué depuis l'ouverture à la concurrence en 1993 », commente Xavier Maillard, directeur général du PFPS. Parmi ses principaux atouts, selon son directeur : la souplesse de fonctionnement que lui apporte son statut. Dégagée des lourdeurs administratives, elle peut réagir rapidement aux besoins des familles, à la concurrence et aux évolutions du secteur funéraire, tout en cherchant à satisfaire au maximum ses clients.

« Le formalisme parfois pesant des procédures de mise en concurrence a pu, par exemple, être limité, la Sem gardant néanmoins les gardes fous nécessaires à la bonne maîtrise de ses investissements », poursuit Xavier Maillard. De même le changement de comptabilité aurait optimisée la gestion du budget de fonctionnement : des coûts cachés ont été supprimés et le rôle de la cellule finance a été renforcé. Un diagnostic a également identifié les compétences qui manquaient à la Sem. Pour les acquérir, des formations ont été organisées et des professionnels ont été embauchés. Le pôle funéraire est ainsi passé de 17 à 23 salariés.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



Un outil de rationalisation

Cette nouvelle dynamique a permis à la Sem de saisir de nouvelles opportunités de développement. Une pompe funèbre a été achetée dans une commune de l'agglomération, pour assurer un meilleur service de proximité. Dans la même optique, les infrastructures ont été modernisées et la qualité de service renforcée « pour mieux répondre aux attentes des familles et des professionnels du funéraire ». L'établissement public de pompes funèbres et le funéraire ont fusionné dans une logique de mutualisation et d'économie d'échelle. Puis ils ont été complétés.

Le pôle dispose aujourd'hui l'ensemble des compétences et des métiers funéraires. « Nous pouvons proposer en propre tous les services nécessaires, ce qui supprime les aléas, apporte une expérience et une maîtrise des temps, et garantit aux familles un service de qualité au meilleur tarif », commente Xavier Maillard.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2